

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DES ARMÉES

Avis de concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement

NOR : ARMA1809906V

Il est organisé, au titre de l'année 2018, un concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement en application des dispositions du décret n° 2008-941 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps militaire des ingénieurs de l'armement.

L'organisation de ce concours est fixée par l'arrêté du 12 juin 2015 fixant les conditions d'organisation et de déroulement du concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement. Le nombre de places offertes est défini par l'arrêté du 28 février 2018 fixant le nombre de postes offerts au recrutement en 2018 dans les corps des ingénieurs de l'armement et des ingénieurs des études et techniques de l'armement.

Sont autorisés à se présenter au concours sur titres les candidats répondant aux conditions suivantes fixées par l'article L. 4132-1 du code de la défense et par le 2° de l'article 5 du décret du 12 septembre 2008 précité :

- posséder la nationalité française et jouir de ses droits civiques ;
- être âgé de vingt-sept ans au plus au 1^{er} janvier 2018 ;
- être titulaire avant la date limite de dépôt des candidatures, ou pouvoir justifier de la possession avant la date de présélection des dossiers, de l'un des titres ou diplômes requis par l'arrêté du 19 septembre 2016 fixant la liste des titres ou diplômes exigés des candidats au recrutement par concours sur titres au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement ;
- satisfaire aux conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement par l'arrêté du 18 janvier 2011 fixant les conditions médicales et physiques d'aptitude exigées pour l'admission dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement, dans le corps des ingénieurs des études et techniques de l'armement et dans le corps des officiers du corps technique et administratif de l'armement ;
- être en règle au regard des obligations citoyennes (JAPD/JDC) pour les candidats n'ayant pas 25 ans révolus.

Une commission est chargée de présélectionner les candidats autorisés à se présenter à l'épreuve d'entretien, notamment au vu de leurs titres, de leur parcours et de leur motivation.

Les candidats retenus seront convoqués individuellement pour un entretien, d'une durée d'une heure, portant sur leurs connaissances techniques et générales notamment dans le domaine de la défense, leurs motivations, leur parcours, leur capacité à l'exercice des fonctions d'ingénieur de l'armement et leur aptitude au management.

Les entretiens se dérouleront à compter du 5 novembre 2018.

Les dates et les horaires seront fixés ultérieurement et individuellement pour les candidats sélectionnés.

Les dossiers de candidature seront établis conformément aux dispositions du point 1.2. de la circulaire n° 6544/ARM/DGA/DRH/D du 21 mars 2018 relative au concours sur titres pour le recrutement au grade d'ingénieur dans le corps militaire des ingénieurs de l'armement.

La circulaire est consultable à la rubrique « circulaires et instructions applicables » du site internet Légifrance.

Les dossiers de candidature seront constitués par les documents suivants :

- la demande d'inscription du candidat (annexe à la circulaire du 21 mars 2018 précitée) ;
- une lettre de motivation d'environ 500 mots établie sur papier libre, précisant les motivations et l'expérience professionnelle ;
- un *curriculum vitae* ;
- une copie *recto verso* de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- une copie des titres universitaires ou autres diplômes détenus (les originaux devront être présentés au jury lors de l'épreuve d'entretien) ;
- une copie des relevés de notes obtenues pendant la scolarité dédiée à la préparation du titre ou diplôme requis par l'arrêté du 19 septembre 2016 précité, sauf impossibilité matérielle ;

- une copie de tout document complémentaire à cette scolarité (attestation de stage, ...), sauf impossibilité matérielle ;
- un exemplaire papier daté et signé ainsi qu'une version électronique sur cédérom de la demande d'habilitation modèle 94A (disponible à l'adresse suivante : <https://www.ixarm.com/Habilitation-des-personnes>) accompagnés de 3 photos d'identité ;
- un certificat médical établi par un médecin militaire, mentionnant le profil médical du candidat (SIGYCOP) et constatant l'aptitude de ce dernier conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté du 18 janvier 2011 précité ;
- une copie de l'attestation du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée de défense et citoyenneté pour les candidats n'ayant pas 25 ans révolus.

Les dossiers de candidature devront être transmis au plus tard le 24 juin 2018, (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : direction générale de l'armement, DRH/SDMR/GM, 60, boulevard du Général-Martial-Valin, CS 21623, 75509 Paris Cedex 15